



VILLE DE
PONT-A-MARCQ

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax : 03.20.84.84.10
contact@ville-pontamarcq.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE 2023/52

PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande en date du 17 avril 2023 formulée par Monsieur DHOYER Mathieu, représentant de l'entreprise LES ECOCONSTRUCTEURS sise 44 rue des Marlettes à QUIERY-LA-MOTTE (62490), relative à une demande de stationnement sur le domaine public,

Considérant que pour permettre la bonne exécution des travaux et assurer la sécurité des personnes chargées de leur réalisation ainsi que des usagers de la voie, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

ARRETONS

Article 1 – Du mardi 2 mai 2023 au mardi 9 mai 2023 inclus, l'entreprise LES ECOCONSTRUCTEURS est autorisée à stationner une grue sur le trottoir chemin des Jésuites, au droit du chantier situé au n°26bis rue Germain Delhaye.

Article 2 – L'emprise ne devra pas gêner la circulation.

Article 3 – Cette autorisation est délivrée à titre personnelle et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

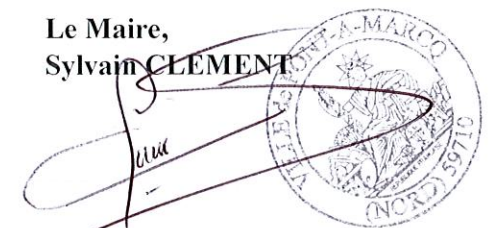
Article 4 – Le présent arrêté sera affiché de façon lisible et facilement consultable sans interruption.

Article 5 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services,
Madame la Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq,
Monsieur DHOYER Mathieu de l'entreprise LES ECOCONSTRUCTEURS à Quiéry-la-Motte,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-à-Marcq, le 25 avril 2023

Le Maire,
Sylvain CLEMENT



L'ADJOINT DÉLÉGUÉ